

Affectation de crédits de reports

Conformément aux délibérations du Comité Syndical d'avril 2009, de juin 2010 et de mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

1. Actualisation des montants (prévisionnels/réalisés) de reliquats de crédits

Les délibérations d'affectations sollicitées par les membres et approuvées lors des réunions des instances de l'Etablissement représentent l'engagement initial de financement d'actions à venir ou en cours. Elles sont donc faites sur la base des montants prévisionnels.

Comme cela avait déjà été le cas en 2016, et suite au solde depuis lors de plusieurs opérations dont la liste est produite en annexe, il est proposé que l'affectation prévisionnelle soit mise en cohérence avec le réalisé.

Avec pour conséquence que le delta de crédits dû pour chacune des collectivités concernées soit alors remis à sa disposition conformément aux indications dans le tableau ci-dessous.

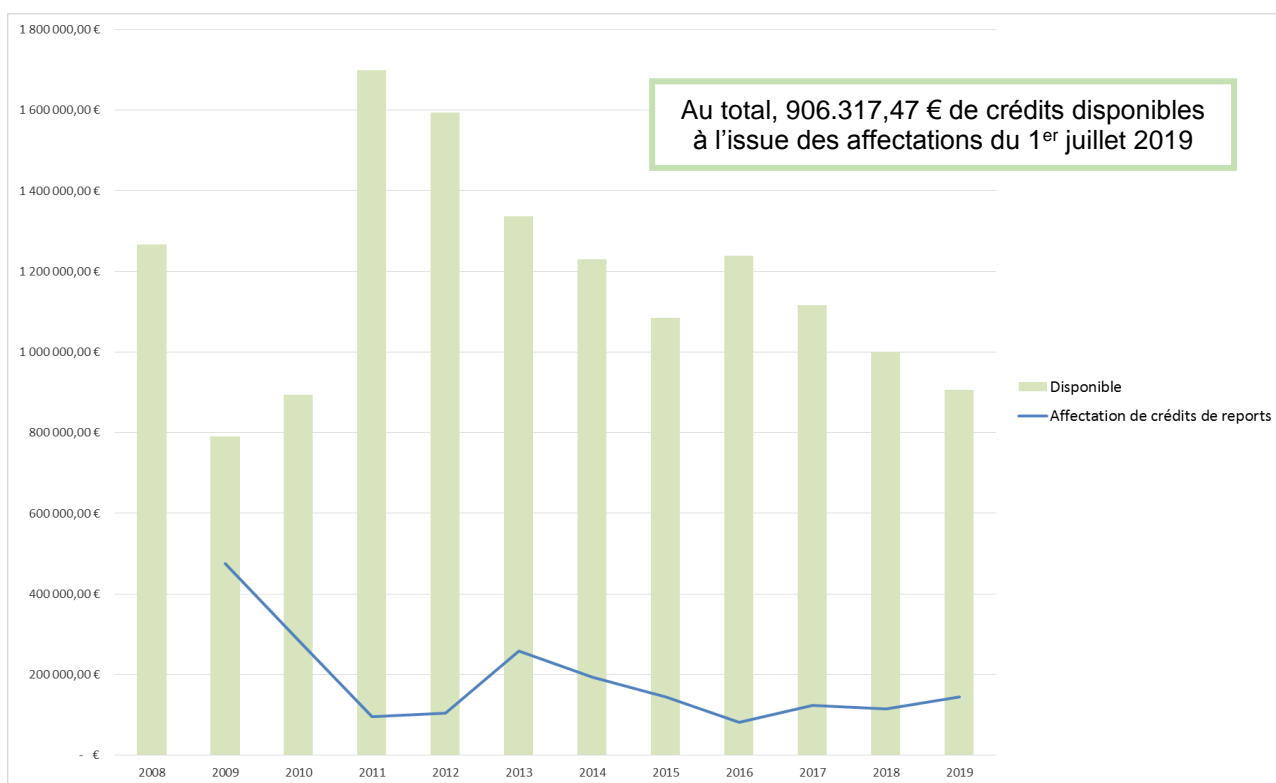
Collectivité	Reliquats Situation juin 2019	Réaffectation juillet 2019	Reliquats Disponibilité juillet 2019
Ardèche	222,00 €		222,00 €
Cher	169 654,94 €	19 906,78 €	189 561,72 €
Indre-et-Loire	86 088,74 €	5 870,21	91 958,95 €
Loir-et-Cher	179 750,19 €	5 870,21	185 620,40 €
Loire	35 528,00 €		35 528,00 €
Haute-Loire	3 368,35 €		3 368,35 €
Loire-Atlantique	20 253,69 €		20 253,69 €
Loiret	158 103,34 €		158 103,34 €
Lozère	317,52 €		317,52 €
Maine-et-Loire	28 914,21 €	12 313,73 €	41 227,94 €
Nièvre	53 000,47 €	308,99 €	53 309,46 €
Puy-de-Dôme	52 736,76 €		52 736,76 €
Haute-Vienne	8 808,48 €		8 808,48 €
Auvergne-Rhône-Alpes	64 254,27 €		64 254,27 €
Centre-Val de Loire	5 297,60 €	2 014,19 €	7 311,79 €
Occitanie	105,84 €		105,84 €
Pays-de-Loire	37 473,09 €	2 558,22 €	40 031,31 €
Bourgogne-Franche-Comte	0,52 €	308,99 €	309,51 €
Nouvelle-Aquitaine	10 622,14 €		10 622,14 €
		49 151,32 €	963 651,47 €

2. Affectations

Les propositions d'affectation de crédits de reports ci-dessous s'inscrivent en application des délibérations mentionnées à titre introductif, en première page de la présente note.

- Par courrier des 7 et 21 janvier, le Conseil départemental du Cher et celui du Loir-et-Cher ont indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Chambonchard » le financement nécessaire aux dépenses liées à l'étude 3P Cher en 2019, pour un montant de 25.000 € chacun.
- Par courrier des 18 février et 4 mars, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le Conseil régional Centre-Val de Loire ont indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Le Veudre » le financement nécessaire aux dépenses liées à l'état des lieux de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille, pour un montant respectif de 1.834 € et 5.500 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.



Annexe – Opérations soldées

- Financement de la mission de coordination et d'appui technique pour la prévention et la réduction du risque inondation en Loire moyenne 2015,
- Financement de la mission de coordination et d'appui technique sur le bassin de la Maine,
- Financement de l'étude de restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher,
- Financement de la continuité écologique dans le cadre de l'état des lieux des populations de poissons migrateurs sur le Cher Aval,
- Financement de la restauration de la continuité écologique sur le Loir,
- Financement de la restauration de la continuité écologique au droit du seuil de vidange du moulin Gabet sur la Sarthe,
- Financement de la restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages hydrauliques sur la Sarthe dans le Maine-et-Loire,
- Financement du SAGE Allier Aval 2015,
- Financement de l'animation SAGE Cher Amont 2016,
- Financement de l'animation SAGE Loir 2016,
- Financement du SAGE Yèvre-Auron – étude développement du stockage hivernal 2015,
- Financement de l'animation et communication du SAGE Yèvre-Auron 2016,
- Financement 2018 pour la poursuite du suivi de la lamproie marine sur le Cher aval en lien avec le contrat territorial Val de Cher.